



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Batiments ruraux

Question écrite n° 16773

### Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur un certain nombre de dispositions légales et réglementaires qui constituent autant d'obstacles à la redynamisation des zones rurales. Il estime qu'afin de favoriser l'entretien du patrimoine un certain nombre de mesures pourraient être envisagées. Les aides à l'ANAH pourraient être ouvertes aux bâtiments affermes, contrairement à la pratique actuelle. Une exonération sur le foncier non bâti en contrepartie des travaux d'amélioration ou de modernisation serait aussi envisageable. En outre, la transformation des bâtiments d'exploitation en bâtiments d'habitation n'est pas possible sans transformer les POS. Des facilités devraient être accordées pour réaffecter ces bâtiments sans utilisation agricole à d'autres destinations. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

L'évolution de l'agriculture a eu en effet plusieurs effets sur les bâtiments agricoles. D'une part, la réduction du nombre des exploitants agricoles a conduit à une réduction des sièges d'exploitation, ce qui a nécessité des réaffectations importantes. La simplification des modèles de production a conduit également à une déspecialisation et à une réaffectation des bâtiments existants. Enfin, les contraintes des nouveaux modes de production ont rendu nécessaire l'adaptation de bâtiments anciens. Souvent, à cette adaptation, les exploitants agricoles ont préféré la construction de bâtiments nouveaux mieux adaptés aux exigences modernes de la productivité, ce qui dans certains cas peut conduire à l'abandon des bâtiments anciens. Des mesures tendant à favoriser l'entretien du patrimoine que constituent ces bâtiments agricoles, souvent dotés de caractéristiques architecturales intéressantes, pourraient être mises à l'étude en étroite collaboration avec le ministère de l'équipement, qui a notamment la tutelle de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Il s'agit d'un aspect important, aux implications multiples et complexes ; aussi le Premier ministre, en accord avec le ministre de la culture et de la francophonie, a-t-il confié une mission de réflexion sur ce sujet à M. Gérard Larcher, sénateur des Yvelines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gascher Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16773

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 octobre 1994

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3641

**Réponse publiée le** : 17 octobre 1994, page 5149